

FEUILLE DE ROUTE TERRITORIALE 2026-2028

Secteur des Productions Agricoles (Polyculture-Élevage et Grandes Cultures) – AUBE (10)

A. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Diagnostic complet : se référer au dossier de l'Observatoire régional emploi formation (OREF) Grand Est et aux recommandations sectorielles Productions agricoles.

Sources du tableau : OREF Grand Est, publication « Agriculture en Région Grand Est (Grandes Cultures et Polyculture-Élevage) : besoins en compétences et offre de formation existante » du 16 décembre 2025, complétée par les données et cartographies mobilisées lors de la séance de consolidation OREF du 6 octobre 2025, notamment l'enquête Besoins en main-d'œuvre (BMO) 2025 de France Travail.

Synthèse des données clés

Indicateur	Aube	Repère de comparaison
Profil dominant	Polyculture et/ou élevage 10,5 % / grandes cultures 44,7 % / viticulture 44,7 %	Grand Est : polyculture et/ou élevage 32,1 % / grandes cultures 32,7 %
Poids régional	11,9% des exploitations (2e rang ex aequo)	-
Recrutements prévus (BMO 2025)	1 330 projets ; difficulté à recruter : 47,4% (2e rang en volume)	Grand Est : 7 590 projets
Effectifs scolaires et apprentis - polyculture-élevage et grandes cultures	147 jeunes (rentrée 2024)	Grand Est : 2 143 jeunes sur le même périmètre

Précisions de lecture : la catégorie Agreste « polyculture et/ou élevage » agrège plusieurs spécialisations et ne correspond pas à la seule part des exploitations associant cultures et élevage. Les effectifs correspondent à la rentrée 2024 et agrègent les formations initiales scolaires et en apprentissage du périmètre polyculture-élevage et grandes cultures recensées par l'OREF ; la formation continue n'est pas comprise. Les projets BMO couvrent les cinq familles de métiers agricoles retenues par l'OREF, soit un champ plus large que ce périmètre. Les valeurs départementales sont arrondies à la dizaine et constituent un signal à instruire localement, non une conclusion automatique sur l'offre de formation.

Note de périmètre : cette feuille de route territoriale porte sur les grandes cultures et la polyculture-élevage. Les enjeux viticoles ne sont mentionnés ici que lorsqu'ils éclairent le périmètre polyculture-élevage et grandes cultures.

Analyse territoriale

L'Aube présente un profil agricole dual, marqué à la fois par les grandes cultures et par la viticulture, avec un poids plus limité de la catégorie statistique « polyculture et/ou élevage ». Les valeurs chiffrées correspondantes sont reprises dans le tableau de synthèse ci-dessus.

Pour le périmètre de cette feuille de route territoriale, les enjeux se concentrent notamment sur les exploitations céréalières de la Champagne crayeuse et sur les systèmes de polyculture-élevage encore présents dans certains bassins aubois. La progression du salariat agricole et les tensions signalées sur certaines fonctions invitent à apprécier localement les besoins en compétences managériales, techniques et d'encadrement, sans préjuger d'une évolution de l'offre.

Enjeux prioritaires du territoire

1. **Grandes cultures de la Champagne crayeuse et systèmes de polyculture-élevage encore présents dans certains bassins aubois** : apprécier les besoins propres aux exploitations céréalières et aux systèmes polyculture-élevage présents dans le département, sans les diluer dans une lecture agricole trop générale.
2. **Lisibilité du périmètre dans un territoire partiellement viticole** : clarifier ce qui relève des grandes cultures et de la polyculture-élevage, et ce qui relève des enjeux viticoles, lorsque ces productions se croisent dans les bassins d'emploi, les périodes d'activité ou les parcours.
3. **Organisation du travail et fonctions techniques dans un territoire à forte saisonnalité agricole** : instruire avec les partenaires les besoins liés à la salarisation, aux pics d'activité et aux tensions signalées, en distinguant les besoins propres aux grandes cultures et à la polyculture-élevage des effets liés aux calendriers viticoles.

B. ADÉQUATION FORMATION/EMPLOI

Source : croisement des données OREF Grand Est, BMO France Travail 2025, cartographie emploi-formation de l'OREF Grand Est et recommandations sectorielles Productions agricoles.

L'adéquation formation/emploi est à apprécier à l'échelle des bassins de vie, des bassins d'emploi et des zones de recrutement des établissements. Pour l'Aube, les données disponibles sont à lire dans un territoire à la fois marqué par les grandes cultures et par la viticulture, avec un poids plus limité de la catégorie « polyculture et/ou élevage ».

La feuille de route ne propose pas d'arbitrage de carte : elle identifie les points à instruire avec les établissements, les partenaires emploi-formation et les professionnels du territoire avant toute évolution éventuelle de l'offre.

Questions à instruire localement :

- quels besoins de compétences seraient à prioriser pour les exploitations céréalières de la Champagne crayeuse et les systèmes de polyculture-élevage encore présents dans certains bassins aubois ?
- où ces compétences sont-elles déjà abordées dans l'offre et les parcours existants ? Quels points d'articulation entre voies de formation ou poursuites de parcours seraient à préciser ?
- quels croisements de calendriers, de bassins d'emploi ou de parcours seraient à préciser avec les acteurs de la viticulture, sans confondre les périmètres sectoriels ?

- les tensions signalées sont-elles confirmées pour les grandes cultures et la polyculture-élevage après distinction avec les besoins viticoles et saisonniers ? Quelles fonctions techniques ou d'encadrement seraient réellement concernées ?
-

C. AXES DE RÉFLEXION

Le diagnostic territorial suggère trois axes de réflexion pour l'offre de formation dans l'Aube.

Préciser les besoins des bassins de grandes cultures et de polyculture-élevage et leur articulation avec l'offre existante. Les compétences en pilotage technico-économique, conduite des systèmes et organisation du travail sont à apprécier au regard des parcours déjà accessibles dans les bassins aubois.

Clarifier les interfaces avec la viticulture sans confondre les périmètres. Les croisements de calendriers, de bassins d'emploi ou de parcours sont à examiner lorsqu'ils éclairent les besoins propres aux grandes cultures et à la polyculture-élevage.

Objectiver la saisonnalité et les besoins en fonctions techniques ou d'encadrement. Les tensions déclarées sont à confirmer avec les partenaires après distinction entre besoins durables, pics d'activité et besoins relevant de la viticulture.

D. POINTS D'INSTRUCTION TERRITORIALE

Source : croisement des recommandations sectorielles Productions agricoles, des données OREF Grand Est, des données BMO France Travail 2025 et des éléments d'analyse territoriale. Ces points sont à instruire avec les partenaires compétents et ne constituent pas des décisions arrêtées.

Ces points ne constituent pas un programme d'action à la charge d'un établissement. Ils visent à donner aux établissements agricoles une lecture des sujets à instruire avec les partenaires emploi-formation et les professionnels du territoire.

1. Partager une lecture des besoins de compétences et des parcours déjà accessibles dans les bassins aubois de grandes cultures et de polyculture-élevage : pilotage technico-économique, conduite des systèmes et organisation du travail.
2. Objectiver, avec France Travail, l'OREF et les partenaires professionnels, la saisonnalité et les tensions propres aux fonctions techniques ou d'encadrement, après distinction avec les besoins relevant de la viticulture.
3. Consolider la lecture de l'offre et des parcours existants dans et autour de l'Aube : voies de formation, apprentissage, formation continue, poursuites d'études et articulations entre niveaux.
4. Examiner les croisements de calendriers, de bassins d'emploi ou de parcours avec la viticulture lorsqu'ils éclairent le périmètre de la feuille de route territoriale, sans créer d'obligation nouvelle pour un établissement.